

REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO

AVENANT N° 2 A LA CONVENTION DE MISE EN ŒUVRE DE LA PRESTATION DE COOPERATION
DENOMMEE

**« Appui à l'Enseignement Technique et à la Formation Professionnelle dans les anciens districts
de la Mongala et du Sud Ubangi (EDUMOSU) »**

NI: 3013837
N° ENABEL: RDC1217511

Vu la Convention spécifique dénommée **« Appui à l'Enseignement Technique et à la Formation Professionnelle dans les anciens districts de la Mongala et du Sud Ubangi (EDUMOSU) »** conclue entre le Royaume de Belgique et la République Démocratique du Congo en date du 6 novembre 2014, en ce compris le dossier technique et financier, ci-après dénommée « la Convention spécifique » ;

Vu la Convention de mise en œuvre de la prestation de coopération en cours dénommée **« Appui à l'Enseignement Technique et à la Formation Professionnelle dans les anciens districts de la Mongala et du Sud Ubangi (EDUMOSU) »** signée le 20 novembre 2014 entre l'Etat belge, représenté par le Vice-Premier Ministre et Ministre de la Coopération au Développement, de l'Agenda numérique, des Télécommunications et de la Poste, et l'Agence belge de Développement, représentée par deux de ses Administrateurs, ci-après dénommée « la Convention de mise en œuvre » ;

Vu l'échange de lettres des 27 septembre 2019 et 17 octobre 2019 conclu entre le Royaume de Belgique et la République Démocratique du Congo, ci-après dénommé « l'échange de lettres » ;

Vu l'avenant 1 à la Convention de mise en œuvre de la prestation de coopération en cours dénommée **« Appui à l'Enseignement Technique et à la Formation Professionnelle dans les anciens districts de la Mongala et du Sud Ubangi (EDUMOSU) »** du 28 octobre 2019 ;

Vu l'échange de lettres des 15 JUILLET 2020 et 19 AOUT 2020 conclu entre le Royaume de Belgique et la République Démocratique du Congo, ci-après dénommé « l'échange de lettres » ;

Vu l'arrêté royal du 5 août 2006, tel que modifié le 20 juillet 2012, portant assentiment au troisième contrat de gestion entre l'Etat belge et la société anonyme de droit public à finalité sociale « Coopération technique belge », ci-après dénommé « le contrat de gestion » ;

Vu l'arrêté royal du 10 avril 2014, portant assentiment au quatrième contrat de gestion entre l'Etat belge et la société anonyme de droit public à finalité sociale « Coopération technique belge », ci-après dénommé « le contrat de gestion » ;

Vu la Loi du 23 novembre 2017 portant modification du nom de la Coopération technique belge et définition des missions et du fonctionnement d'Enabel, Agence belge de Développement ;

IL EST CONVENU CE QUI SUIT

Article 2
Budget de la prestation de coopération

L'article 2 de la Convention de Mise en Œuvre est modifié comme suit :

Suite à la signature de l'Echange de Lettres des 15 JUILLET 2020 et 19 AOUT 2020 entre le Royaume de Belgique et la République Démocratique du Congo, le budget de la Convention Spécifique dénommée **« Appui à l'Enseignement Technique et à la Formation Professionnelle dans les anciens districts**

de la Mongala et du Sud Ubangi (EDUMOSU) » est augmenté de 5.000.000€ (cinq millions euros) pour un total de 14.300.000 € (quatorze millions trois cent mille euros).

Un nouveau plan financier indicatif est joint en annexe 1 du présent avenant.

Les autres dispositions de la Convention de mise en œuvre restent inchangées.

Fait à Bruxelles, le 14 AOUT 2020, en deux exemplaires originaux, chacune des parties reconnaissant avoir reçu le sien.

Pour Enabel,

Pour l'Etat belge,



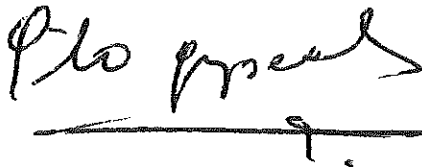
Hannelore Beerlandt (24 avr. 2020)

Administrateur



Alexander DE CROO
Vice-Premier Ministre et Ministre des Finances,
chargé de la Lutte contre la fraude fiscale, et Ministre
de la Coopération au développement ou son délégué

et



Administrateur

Annexe 1

Plan financier

Budget Line	Code Projet: RDC1217511 - En régie	BUDGET INITIAL	Reliquat au 31/12/2019	BUDGET ADDITIONNEL	BUDGET DISPONIBLE	2020	2021	2022	2023	BUDGET TOTAL
	Dans un cadre amélioré, institutionnel au niveau provincial et organisationnel au niveau des établissements EITP, les apprenants des filières appuyées dans les districts du Sud-Ubangi et de la Mongala, dont une plus grande proportion de filles, réussissent une formation de qualité pertinente par rapport à l'emploi / auto-emploi incluant des cours pratiques, des stages, de l'accompagnement à l'insertion socioprofessionnelle									
A01	Ra Le pilotage, la gouvernance et la gestion du secteur EITP sont améliorés grâce à l'introduction d'une gestion digitalisée intégrée des établissements	874 400	23 267	516 300	539 567	133 045	320 308	86 114	0	1 390 700
A0101	Mise en œuvre d'un plan de communication pour l'inscription et rétention des filles aux EITP	193 900	3 969	115 200	119 169	24 000	60 000	35 069	0	309 100
A0102	Contribution à l'adaptation et à la mise en place du progiciel scolaire dans les établissements soutenus, les autorités et les Cdr	544 200	22 710	213 400	236 110	53 610	145 000	37 500	0	757 600
A0103	Suivi de la mise en œuvre de la gestion et de la gouvernance des établissements et des unités de production	136 300	-3 412	32 200	28 788	13 935	10 308	4 545	0	168 500
A0104	Elaboration/mise à jour des projets d'établissements	0	0	119 500	119 500	10 500	100 000	9 000	0	119 500
A0105	Expérimentation du paiement par Mobile money en milieu urbain et rural	0	0	36 000	36 000	31 000	5 000	0	0	36 000
A02	Les établissements soutenus proposent une offre de formation pertinente et de qualité en faveur des apprenants	2 875 300	643 789	1 533 700	2 177 489	1 112 773	713 358	353 558	0	4 409 000
A0201	Mobilisation d'un personnel qualifié (moyennant des primes de performance) dans les 6 établissements appuyés	51 900	-42	14 400	14 358	3 600	7 200	3 558	0	66 300
A0202	Rendre fonctionnel les établissements soutenus par la finalisation des constructions/réhabilitations avec l'approche chantier école d'insertion	2 317 300	577 736	382 500	960 236	796 278	164 158	0	0	2 699 800
A0203	Appui en équipements et mobiliers dans les établissements et centres soutenus	435 300	17 361	147 600	164 961	124 961	40 000	0	0	582 900
A0204	Poursuite de la digitalisation des établissements soutenus	70 800	48 734	-10 800	37 934	37 934	0	0	0	60 000
A0205	Renforcer l'offre de formations de qualité dans le domaine de l'Environnement, de la gestion et protection de la Forêt au niveau de l'ITAV Mondongo	0	0	1 000 000	1 000 000	150 000	500 000	350 000	0	1 000 000
A03	Un dispositif d'incubation urbain féminin multifonctionnel permet à un nombre accru de jeunes filles d'accéder à un emploi/décent	1 244 700	596 146	1 303 000	1 899 146	513 214	991 932	394 000	0	2 547 700
A0301	Soutien au stage d'insertion professionnelle, l'emploi salarié et l'auto-emploi	385 900	-50	55 000	54 950	39 000	24 950	0	0	440 900
A0302	Mise en œuvre de l'incubateur urbain par et avec la FEC	33 400	-3 555	613 600	610 045	65 045	265 000	280 000	0	647 000
A0303	Mise en place un dispositif des formations courte durée débouchant sur l'emploi/auto - emploi	384 400	297 509	-121 200	176 309	118 709	57 600	0	0	261 200
A0304	Promotion des métiers dans les secteurs porteurs d'emploi	371 900	246 660	317 800	564 460	197 460	253 000	114 000	0	689 700

A0305	Mise en œuvre d'un dispositif leasing dans les secteurs porteurs d'emploi géré par l'incubateur	0	0	20 000	20 000	10 000	10 000	0	0	0	20 000
A0306	Construction et réhabilitation des infrastructures du dispositif d'incubation	0	0	317 300	317 300	292 300	292 300	0	0	0	317 300
A0307	Appui au dispositif d'incubation pour l'acquisition des équipements en Leasing	71 100	55 582	100 500	156 082	67 000	89 082	0	0	0	171 600
A04	Une dynamique de développement local est rendue possible grâce à la mise à l'emploi et en réseau des populations de la zone, majoritairement des femmes, via un incubateur agricole multifonctionnel	547 700	183 693	423 700	607 393	268 993	270 400	68 000	0	0	971 400
A0401	Renforcement des acteurs dans leurs capacités à se mettre ensemble pour développer leur zone à partir des questions de nutrition, de planning familial et de violences sexuelles et domestiques	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
A0402	Renforcement de l'insertion professionnelle des population tout public de la zone (universitaire/non universitaire, jeunes/âgés, hommes/femmes)	547 700	183 693	383 700	567 393	258 993	240 400	68 000	0	0	931 400
A0403	Renforcement de l'insertion professionnelle des femmes de la zone	0	0	40 000	40 000	10 000	30 000	0	0	0	40 000
	Total des activités liées aux incubeurs généraux	5 542 196	1 446 955	3 776 700	5 223 995	2 638 825	2 293 998	961 672	0	0	9 313 306
Z01	Réserve budgétaire (max 5% * total activités)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Moyens généraux	3 757 900	549 837	1 223 300	1 773 137	545 473	556 311	592 885	78 368	0	4 981 200
	TOTAL	9 300 000	1 996 732	5 000 000	6 996 732	2 573 498	2 830 309	1 494 557	78 368	0	14 300 000